

# ÉVALUATION DU SOUTIEN DU CONSEIL DE L'EUROPE AUX ÉTATS MEMBRES POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 (2022)



## Questions visées par l'évaluation

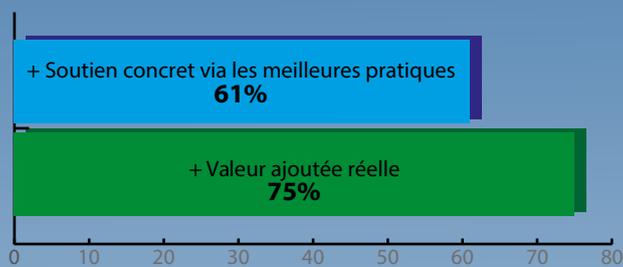
Dans quelle mesure le soutien apporté par le Conseil de l'Europe aux États membres pour les aider à faire face aux défis posés par la pandémie de covid-19 était-il :

- pertinent ?
- efficace ?
- efficient ?

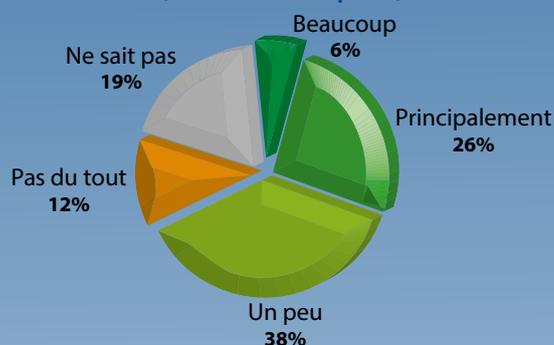
## Méthodologie



Réponses à la question : le support covid-19 a-t-il répondu aux besoins ? (entretiens)



Y a-t-il eu une amélioration des aspects relatifs aux droits de l'homme suite aux mesures covid-19 ? (résultats d'enquête)



Points forts et moyens d'amélioration

Le Conseil de l'Europe a été capable de réagir face à la crise

La capacité institutionnelle à gérer les crises a été renforcée

L'Organisation peut - et devrait - améliorer davantage sa préparation aux futures crises

## Recommandations

### Préparation aux crises et liste de contrôle

- Déterminer les réponses programmatiques les plus appropriées aux crises
- En cas de crise, faciliter une prise de décision rapide et définir des programmes de répons
- Prévoir la possibilité d'assurer un "suivi exceptionnel" adapté aux crises
- S'appuyer sur des partenariats pour diffuser plus largement les messages appelant à respecter pleinement les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie dans les situations de crise
- Favoriser les échanges entre le siège, les bureaux extérieurs et les réseaux d'experts et d'organisations de la société civile pour répondre aux crises

### Capacité institutionnelle à gérer les crises

- Mettre au point et prodiguer des conseils sur les ajustements à apporter rapidement aux programmes en cas de crise
- Améliorer les guides relatifs à la RBM et à la gestion stratégique pour mettre davantage l'accent sur les résultats dans les situations de crise
- Concevoir des guides sur la levée de fonds pour faire face aux crises
- Continuer de proposer de multiples solutions pour le travail en ligne